

Rapport annuel de gestion
2002-2003

Conseil des relations interculturelles

Le texte de cette publication a été rédigé par le
Conseil des relations interculturelles.

Cette édition a été produite par :
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN: 2-550-41775-5
ISSN: 1485-8983

© Gouvernement du Québec.

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion 2002-2003 du Conseil des relations interculturelles, produit selon les normes de la nouvelle *Loi sur l'administration publique*. Fidèle à l'esprit de cette loi adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2000, le Conseil a travaillé à l'atteinte des objectifs visés par la planification stratégique 2001-2004, dans une perspective de gestion par résultats.

Résolument engagé dans le développement et la promotion d'un Québec pluraliste et diversifié, le CRI a poursuivi ses efforts en vue de favoriser la prise en compte de la diversité ethnoculturelle dans tous les secteurs de la société.

Le présent rapport expose donc les travaux menés en ce sens au cours de cette année 2002-2003, qui aura eu pour toile de fond la réflexion sur la réforme des institutions démocratiques.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Michelle Courchesne
Ministre des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration

Montréal, octobre 2003

Madame Michelle Courchesne
Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Conseil des relations interculturelles pour l'exercice 2002-2003. Il vous est présenté conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'administration publique*.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Anctil', written in a cursive style.

Pierre Anctil
Montréal, octobre 2003

MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2002-2003 a été pour le Conseil des relations interculturelles l'occasion d'un nouveau départ, d'autant plus que la presque totalité des membres actuels, incluant le président, sont entrés en fonction en avril 2002. Tout en restant fidèles aux prises de position déjà avancées par le passé, le Conseil a ainsi réexaminé les grands objectifs de sa planification opérationnelle à la lumière du nouveau contexte mondial et de l'évolution récente des rapports interculturels au Québec.

Les événements du 11 septembre 2001, la guerre en Irak et le climat de méfiance généré par la lutte contre le terrorisme à l'échelle internationale ont beaucoup pesé sur les relations interculturelles, au Québec comme ailleurs. En plus de la discrimination envers les minorités, du racisme et de la défavorisation économique, qui sont des enjeux qui ont déjà été soulevés par le passé, le nouvel environnement planétaire a convaincu le Conseil de s'intéresser de près pour la première fois aux questions touchant la diversité religieuse au sein de notre société. Une journée de réflexion intitulée « *La diversité religieuse, inclusion ou exclusion* » a ainsi été organisée le 17 mars 2003, dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme. Les points de vue exprimés lors de cet événement alimenteront la rédaction d'un avis sur cette question, que le Conseil désire rendre public dans quelques mois.

Le Conseil s'est aussi donné pour mission de mettre en valeur les questions relevant de la diversité ethnoculturelle dans le cadre des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, qui se sont tenus à Québec du 21 au 23 février 2003. Les délégués aux États généraux ont été sensibilisés aux difficultés vécues par les citoyens d'origine minoritaire. Les délégués ont adopté le point de vue exprimé par le Conseil à ce sujet, et ils ont ainsi consenti à « proposer des mesures pour favoriser la pleine participation des personnes appartenant aux communautés culturelles », lorsque vient pour elles le temps d'exercer leurs droits démocratiques.

D'autre part, fidèle à sa vocation d'organisme de recherche et de consultation, le Conseil a amorcé deux études en 2003. La première, menée conjointement avec le Conseil du statut de la femme, permettra d'en savoir plus sur la situation des femmes immigrantes; la deuxième est faite en collaboration avec le Conseil permanent de la jeunesse et s'intéresse à la participation citoyenne des jeunes québécois issus des minorités. Ces travaux déboucheront en 2004 sur une meilleure connaissance des obstacles qui se dressent devant ces groupes spécifiques au sein de la population québécoise, et proposeront des solutions pour les atténuer.

Le Conseil a également participé en mai 2003 à un colloque de l'ACFAS intitulé « *La régionalisation de l'immigration: enjeux, bilans et perspectives* », qui rejoignait son souci de favoriser l'établissement d'immigrants hors de la région de Montréal. À cette occasion, le Conseil a proposé un certain nombre de grandes orientations permettant de mieux tirer parti géographiquement de la présence des nouveaux venus sur le territoire du Québec. Cet effort de réflexion constitue également pour le Conseil une préparation utile en vue de la consultation publique sur les niveaux d'immigration qui aura vraisemblablement lieu au printemps 2004.

Le Conseil a de plus collaboré avec l'ensemble de ses partenaires traditionnels à diverses activités et événements de sensibilisation, telle la *Semaine québécoise de la citoyenneté*, le *Mois de l'histoire des Noirs* et le *Festival des traditions du monde* de Sherbrooke. Il a également été présent dans différents forums universitaires, dont le Projet Métropolis, le Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté de l'UQAM et l'Institut de recherches en politiques publiques.

Dans la foulée de l'avis de 2001 intitulé « *Pour une fonction publique à l'image de la diversité québécoise* », le Conseil a collaboré activement avec le Secrétariat du Conseil du trésor, en particulier pour ce qui concerne la politique d'accès à l'égalité pour les personnes appartenant aux communautés culturelles. Le Conseil a ainsi offert toute son expertise en matière de relations interculturelles, notamment par l'intermédiaire de divers comités consultatifs, et ce, en vue de faciliter l'embauche et la rétention de minoritaires au sein de la fonction publique. Il a également insisté pour que le Conseil du trésor se mobilise afin de mieux dénombrier et de mieux connaître les employés de l'État issus des communautés culturelles.

Finalement, le Conseil a posé au cours de l'année 2002-2003 un certain nombre de gestes d'ouverture face à des communautés victimes de racisme, d'isolement et de discrimination systémique au sein de la société québécoise. Il a ainsi voulu engager un dialogue constructif et à long terme avec des segments enclavés de la population, porteurs d'identités culturelles ou religieuses particulières, et qui ont peine à être entendus par les pouvoirs publics ou par les intervenants. L'urgence de ces consultations est apparue de manière encore plus pressante dans le contexte international qui prévaut actuellement, et dans la foulée d'une nouvelle vague migratoire en provenance de pays situés souvent hors des bassins d'immigration traditionnels du Québec.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles y afférents.

Les objectifs du rapport annuel de gestion 2002-2003 du Conseil des relations interculturelles sont les suivants :

- décrire fidèlement la mission, les mandats et les produits et services du Conseil ;
- rappeler les orientations, les objectifs et les indicateurs du plan stratégique 2001-2004 ;
- présenter et commenter au besoin les résultats obtenus.

À ma connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport de gestion sont fiables, tout comme les contrôles y afférents. Ils correspondent à la situation qui existait au 31 mars 2003.



Pierre Anctil

Président
Montréal, octobre 2003

Table des matières

I - Le Conseil des relations interculturelles	
1- La mission et les mandats	1
2- La structure organisationnelle	2
3- Les champs d'action et les priorités 2002-2004	3
4- Les produits et services.	4
5- L'accès à l'information	5
II - Faits saillants	7
III - Contexte, enjeux et perspectives	9
IV - Résultats en regard du plan stratégique	11
V – Utilisation des ressources	19
Annexe 1 – Liste des membres du Conseil au 2 avril 2003	21
Annexe 2 – Liste des publications	23

I-Présentation de l'organisme

Le siège social du Conseil des relations interculturelles est situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 10.04 Montréal (Québec) H2Z 1W7.

1- La mission et les mandats

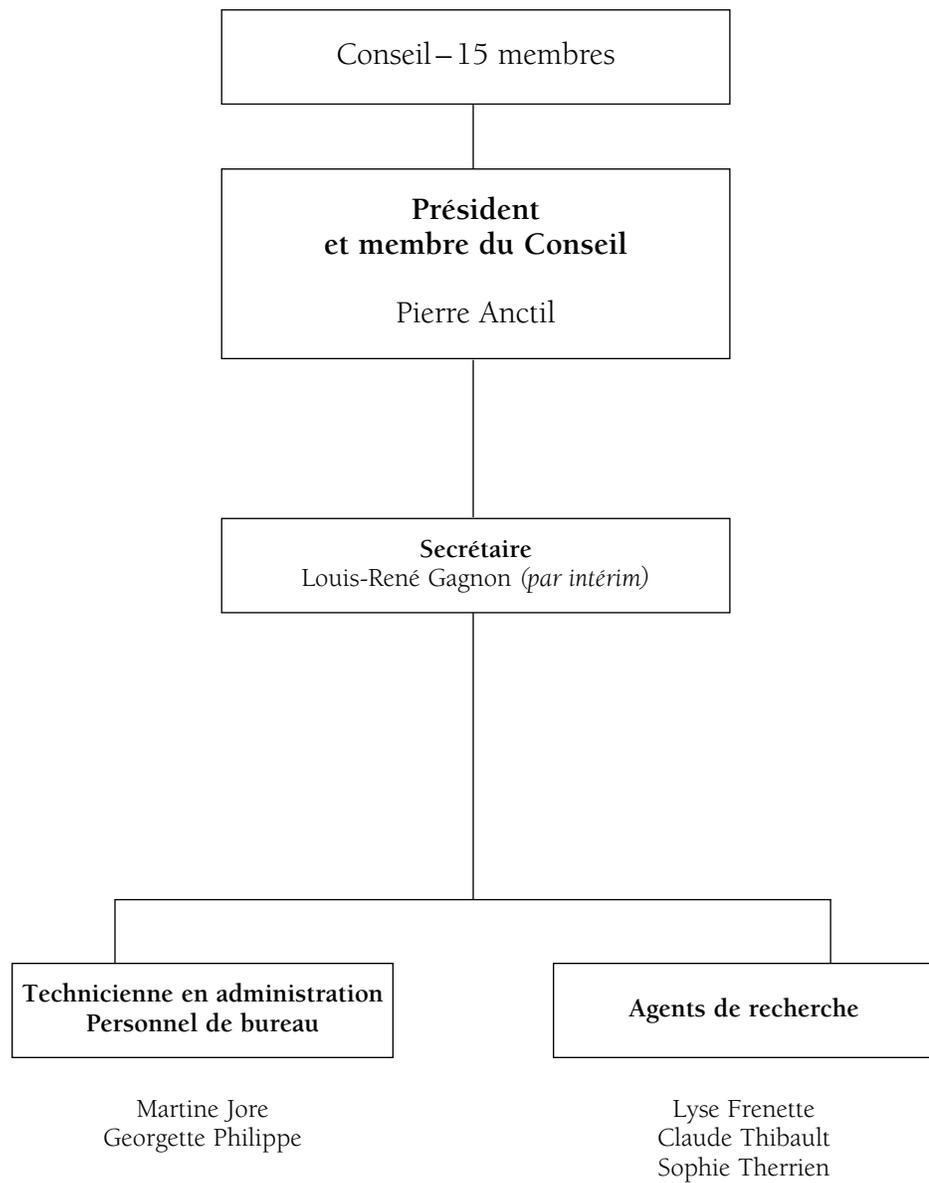
Le Conseil des relations interculturelles, autrefois connu sous le nom de Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, a été créé par une loi de l'Assemblée nationale adoptée le 20 décembre 1984 et modifiée à quelques reprises. Le Conseil est un organisme permanent et autonome de consultation et de recherche, qui a comme fonction principale de conseiller le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration dans la planification, la coordination et la mise en œuvre des politiques gouvernementales relatives aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants, notamment pour favoriser le rapprochement interculturel, l'ouverture envers le pluralisme et la solidarité entre les générations.

Le Conseil, qui se veut un lieu d'échange d'idées et d'information entre les principaux secteurs de la société, travaille afin que le pluralisme et la diversité ethnoculturelle soient suffisamment pris en compte pour assurer le respect des droits et libertés de la personne, susciter la solidarité sociale et actualiser l'égalité des individus. Pour ce faire, il sollicite des opinions, il reçoit et entend les requêtes et les suggestions d'individus et de groupes et consulte régulièrement les organismes et les intervenants socio-économiques que ces questions intéressent.

Sous forme d'avis, le Conseil saisit le ministre de toute question relative aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants qui requiert l'attention ou l'action du gouvernement, et il lui soumet ses recommandations.

2- La structure organisationnelle

1. Organigramme du Conseil des relations interculturelles au 31 mars 2003



Composition des membres du Conseil

Le Conseil se compose de quinze membres, dont un président, nommés par le gouvernement. Les membres sont choisis pour leurs compétences et leur intérêt à l'égard des relations interculturelles et de façon à refléter la composition de la société québécoise.

La sous-ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration ainsi que le secrétaire du Conseil participent aux séances, sans avoir droit de vote.

À l'exception du président, nommé pour cinq ans, les membres du Conseil ont un mandat d'au plus trois ans, qui ne peut être renouvelé qu'une fois. En conséquence, au 31 mars 2003, le Conseil était constitué des membres suivants :

Membres	Nomination
M. Pierre Anctil, président	27/03/2002
M. Raymond Chrétien	30/09/1998
Mme Honey Drescher	27/03/2002
M. Shah Ismatullah Habibi	27/03/2002
M. Pierre-Gérald Jean	27/03/2002
M. To-Chi Kwan	27/03/2002
Mme Micheline Labelle	27/03/2002
Mme Johanne Maletto	27/03/2002
Mme Martine Morissette	27/03/2002
M. Stephan Reichold	27/03/2002
Mme Helena Seckarova	27/03/2002
M. Uma Shanker Srivastava	27/03/2002
M. Babakar-Pierre Touré	27/03/2002
Mme Linda Marienna Valenzuela	27/03/2002

Un poste de membre était vacant au 31 mars 2002.

3- Les champs d'action et les priorités 2002-2004

Le Conseil s'est donné deux grandes orientations pour les prochaines années :

- Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les diverses composantes de la société québécoise.
- Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles ou visibles à la société québécoise.

Conscient que ces deux orientations se complètent, le Conseil les a détaillées en objectifs et a défini ses champs d'actions pour 2002-2004 :

- Contribuer, par l'ensemble de ses travaux d'étude, de recherche, de consultation ou de réflexion à la prise en compte de la diversité ethnoculturelle et au développement de relations interculturelles harmonieuses partout au Québec.
- Promouvoir auprès de tous les secteurs le pluralisme et la diversité ethnoculturelle et les présenter comme étant des enrichissements collectifs et éléments constitutifs de la société québécoise.

- Participer à la lutte contre l'exclusion, notamment en travaillant de concert avec ses partenaires en vue de soutenir des actions de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation pour contrer le racisme et la discrimination sous toutes ses formes.
- Participer à la réflexion sur les relations civiques, notamment en ce qui concerne les conditions d'exercice de la citoyenneté ainsi que les obstacles pouvant entraver la participation de certains groupes de citoyens en raison de leur origine ethnique ou de leur appartenance religieuse.
- Favoriser la mise en place de conditions propices à l'intégration harmonieuse des personnes immigrantes, notamment en participant à l'actualisation de la reconnaissance des acquis (expériences de travail ou diplômes) et en soutenant les efforts de régionalisation de l'immigration.
- Encourager et soutenir la prise en compte de la diversité ethnoculturelle dans toutes les sphères de la société, notamment :
 - en assurant un suivi de la mise en œuvre de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* (L.R.Q., c. A-2.01);
 - en promouvant l'accès des membres des minorités aux emplois supérieurs de la fonction publique;
 - en développant des collaborations avec les ministères, organismes, conseils, organisations communautaires et autres milieux concernés afin de s'assurer que les services et la main-d'œuvre reflètent les réalités démographiques du Québec contemporain.
- Contribuer à une meilleure connaissance de certains phénomènes sociaux tels que la diversité religieuse qui sont liés à la gestion de la diversité.
- Faire connaître la réalité de groupes vivant des situations particulières (femmes immigrantes, jeunes des minorités visibles et aînés immigrants) en s'associant à d'autres conseils ou organismes pour mener des recherches les concernant.

4- Les produits et services

- Le Conseil soumet des recommandations au ministre sous forme d'avis qu'il rend publics.
- Il présente des mémoires lors de commissions parlementaires sur des problématiques ou questions liées à son mandat.
- Il effectue des études et des recherches sur les questions relatives aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants.
- Il collabore avec des organismes à des activités visant le rapprochement interculturel et l'intégration des immigrants (par exemple lors de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR)).
- Il participe à plusieurs colloques, séminaires ou concertations sur les questions relatives à son mandat.

- Il intervient aussi dans les médias sur des questions d'actualité et rejoint le grand public par la diffusion sur son site Internet (www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca) de nombreuses informations relatives aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants.
- Il organise des consultations auprès des organismes et intervenants socio-économiques sur les questions relatives aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants.

5 - L'accès à l'information

Le secrétaire du Conseil est responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Durant l'exercice financier 2002-2003, le secrétaire n'a répondu à aucune demande de documents en vertu de cette loi.

II – Faits saillants

- La consolidation des axes d'interventions et des objectifs opérationnels.
- La mise à jour du site Web du Conseil.
- La production d'un nouveau dépliant de présentation du Conseil.
- La participation du Conseil à la consultation des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques. Il faut souligner que ce dossier, qui a beaucoup accaparé l'énergie du Conseil, faisait suite à son avis de mars 2002 ; le succès de ses efforts à ce titre correspond bien à sa mission de veiller à la prise en compte de la problématique de la diversité.
- Le dossier des communautés noires. Il convient de rappeler la préparation et la tenue de la rencontre du 13 juin 2002 avec le premier ministre ainsi que la négociation portant sur la composition des délégations et sur une liste de demandes communes.
- La participation du Conseil à la *Semaine québécoise de la citoyenneté*. Mentionnons la visite du Haut-Conseil à l'intégration française qui, à cette occasion, a suggéré une éventuelle coopération.
- La participation à la *Semaine d'actions contre le racisme*, en particulier l'événement organisé le 17 mars.
- L'établissement d'un partenariat avec le Conseil du statut de la femme en vue de dresser un portrait statistique des femmes immigrantes.
- L'établissement d'un partenariat avec le Conseil permanent de la jeunesse en vue de faire une étude sur la participation citoyenne des jeunes québécois des minorités.
- La participation à plusieurs événements, colloques et entrevues avec les médias.
- L'établissement d'une collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor concernant la diversité dans la fonction publique. Cette collaboration s'inscrit dans le suivi de l'avis émis en mars 2002.
- La participation du Conseil à des activités de veille et de réseautage concernant les répercussions des tensions internationales sur la société québécoise ; citons par exemple le sous-comité de solidarité mis sur pied pendant le conflit irakien.
- La multiplication par le Conseil des gestes d'ouverture envers certaines communautés religieuses vivant des difficultés particulières comme les musulmans, les sikhs et hindous, les ismaéliens et les juifs hassidiques.

- La mobilisation des efforts de rayonnement du Conseil, dont l'impact se mesure par les différentes invitations qu'il a reçues pour participer à des événements comme la Conférence internationale de Métropoles à Oslo et, à un colloque de l'Institut de recherche sur les politiques publiques à Toronto. Le Conseil a aussi été invité à siéger au conseil des partenaires du centre Immigration et Métropoles ainsi qu'à celui du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) de l'UQAM.

De plus, il faut mentionner le travail de réflexion continue en vue de la rédaction de l'avis sur la diversité religieuse et du mémoire à venir concernant la position du Conseil à l'égard de la planification triennale des niveaux d'immigration.

Publications : le CRI a procédé à la publication de deux documents, pendant la période 2002-2003, soit

Bref portrait socio-démographique des communautés noires du Québec-juin 2002.

Position du Conseil des relations interculturelles lors des états généraux sur la réforme des institutions démocratiques—février 2003.

Activités : Le Conseil a pris en charge l'organisation des activités suivantes ou y a participé :

- ✓ Participation au comité organisateur de la *Semaine d'actions contre le racisme* (SACR), incluant plus particulièrement la collaboration à certaines activités (Cybercap, activités métro, etc.);
- ✓ Organisation dans le cadre de la *Semaine d'actions contre le racisme* (SACR); d'une journée de réflexion, le 17 mars 2003, sur le thème « *La diversité religieuse: inclusion ou exclusion* »;
- ✓ Dans le cadre de la participation du Conseil à la *Semaine québécoise de la citoyenneté*, la tenue de l'exposition de la Caravane de la tolérance au 500, boulevard René-Lévesque Ouest;
- ✓ Lors du Festival des traditions du monde à Sherbrooke en août 2002, la présentation de l'exposition « *Tous parents, tous différents* ».

Partenariat et collaboration : Le CRI s'est associé aux événements ou regroupements suivants :

- ✓ Comité ethnoculturel sur la diversité en milieu carcéral;
 - ✓ Comité thématique de la Semaine québécoise des familles;
 - ✓ Conseil des partenaires du centre d'excellence universitaire Immigration et Métropoles;
 - ✓ Semaine interculturelle de l'UQAM.
- **Liaison et présence dans le milieu :** le Conseil a participé à une quinzaine de colloques, conférences et autres activités variées organisées par ses partenaires ainsi que par divers organismes. À titre d'exemple, on peut citer le Mois de l'histoire des Noirs et le Festival du monde arabe .

III – Contexte, enjeux et perspectives

Au printemps 2000, le Conseil avait adopté sa planification stratégique pour la période 2001-2004, qui comportait deux orientations stratégiques, soit :

- Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société québécoise ;
- Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise.

En juin 2002, le Conseil a entrepris de réexaminer les grands objectifs de sa planification opérationnelle à la lumière du nouveau contexte mondial et de l'évolution récente des rapports interculturels au Québec. Il a décidé de maintenir cette planification stratégique tout en l'adaptant aux enjeux suivants :

- Le maintien de l'équilibre entre une approche soucieuse de l'accueil de la diversité et le respect des grands principes de laïcité, ce qui exige de la part de l'État québécois le développement de politiques cohérentes et systématiques en matière de gestion de la diversité religieuse ;
- L'équité en emploi au sein de la fonction publique québécoise et la collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor relativement au plan d'embauche pour les membres des communautés culturelles ;
- La régionalisation de l'immigration et les consultations sur le plan triennal d'immigration du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) pour la période 2004-2006, compte tenu que, depuis les cinq dernières années, l'annonce de plus forts volumes d'immigrants n'a pas été accompagnée de l'intention d'augmenter et d'intensifier de façon proportionnelle les mesures d'intégration ;
- L'absence des jeunes issus de l'immigration des lieux de concertation de la jeunesse québécoise, ce qui a incité le Conseil à développer un partenariat avec le Conseil permanent de la jeunesse dans le cadre d'une étude sur la participation citoyenne des jeunes Québécois des minorités, dont la parution est prévue au printemps de 2004 ;
- La problématique particulière de la situation des femmes immigrantes, qui amène le Conseil à collaborer avec le Conseil du statut de la femme en vue d'une étude sur les femmes immigrantes, dont la parution est prévue en 2004 ;
- Le soutien à la pleine participation des personnes issues de l'immigration ou appartenant aux communautés culturelles, notamment dans le cadre de la *Semaine québécoise de la citoyenneté* parrainée par le MRCI ;
- La lutte contre le racisme et les diverses formes de discrimination, entre autres, dans le cadre de la *Semaine d'actions contre le racisme* ;

- La poursuite des consultations et des contacts avec les communautés culturelles rendues vulnérables par les perceptions découlant des événements du 11 septembre 2001 et de la guerre en Irak, notamment les communautés musulmane, arabe, juive et sud-asiatique apparaît cruciale pour permettre au Conseil de bien conseiller le gouvernement dans sa défense du principe d'égalité;
- La nécessité de faire comprendre l'approche particulière du Québec en matière de relations interculturelles et de faire apprécier les solutions originales qu'il apporte à des enjeux auxquels toutes les sociétés doivent faire face. En collaboration avec le ministère des Relations internationales, le Conseil cherche à assurer ce rayonnement du Québec par la participation à divers événements, colloques et consultations, tant au Québec qu'au Canada et à l'étranger. À cet égard, le Conseil travaille à l'établissement de liens permanents avec le Haut Conseil à l'intégration du gouvernement français, ce qui créera une voie d'échanges sur les enjeux communs aux deux sociétés, notamment l'entrée de l'islam dans la vie publique.

Dans la précédente section portant sur les faits saillants, on trouve un rappel des principales réalisations du CRI sur le plan de ses publications, de ses activités, de ses partenariats et collaborations ainsi que de sa présence dans le milieu. Les résultats détaillés en regard des orientations stratégiques et des axes d'interventions sont présentés sous la rubrique suivante de la Présentation des résultats.

IV – Résultats en regard de la planification stratégique

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique A : Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société québécoise.

Axe d'intervention 1 : Participation à la définition d'orientations générales en relations interculturelles.

Objectif A.1.1 : **Proposer des lignes directrices sur lesquelles pourrait s'appuyer une politique gouvernementale de relations civiques et interculturelles.**

Indicateurs : *Production et diffusion d'un avis.*

Résultats : Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) proposant la publication en 2003-2004 d'un Plan d'action sur l'exercice de la citoyenneté, les travaux relatifs à cet objectif ont été reporté à l'année 2003-2004.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique A : Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société québécoise.

Axe d'intervention 2 : Promotion du pluralisme et de la diversité comme atouts de la société québécoise, et participation à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes.

Objectif A.2.1 : **Sensibiliser le public en organisant des débats ainsi que des activités pédagogiques et culturelles sur ces thèmes.**

Indicateurs : *Nombre d'activités réalisées, nombre de partenaires impliqués et de personnes présentes.*

Résultats : Participation à la Semaine québécoise de la citoyenneté en novembre 2002, en collaboration avec la Caravane de la tolérance (500 visiteurs et 40 participants);

Participation aux États généraux sur la réforme des institutions démocratiques en février 2003;

Tenue d'une journée de réflexion sur la diversité religieuse dans la société québécoise le 17 mars 2003 (120 personnes);

Bilan de la 4^e édition de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR).

Commentaires : Dans le cadre de la *Semaine québécoise de la citoyenneté*, qui s'est déroulée du 18 au 22 novembre 2002, le Conseil a présenté l'exposition de la Caravane de la tolérance dans le hall d'entrée du 500 René-Lévesque Ouest, où se trouve le siège social du Conseil.

Cette exposition a été animée par le personnel de la Fondation de la tolérance. Le programme proposait des activités interactives, soit quatre ateliers de réflexion et d'échange sur la prise en compte de la diversité, le développement de relations civiques harmonieuses, les préjugés, les formes de discrimination et les conséquences de l'intolérance. Les employeurs de l'édifice du 500 René-Lévesque Ouest, appartenant tant à la fonction publique qu'au secteur privé, ont été invités à faire participer leurs employés à ces ateliers. Environ 500 personnes ont visité l'exposition et une quarantaine ont participé aux ateliers.

Pour ce qui est de la participation aux États généraux sur la réforme des institutions démocratiques en février 2003, on peut dresser un bilan très positif de l'action du Conseil dans ce dossier. En effet, la position adoptée par le Conseil à sa réunion du 4 février 2003 à l'égard des diverses questions posées aux participants des États généraux a été parfaitement reflétée par les votes de la majorité des 1 500 délégués présents. Le Conseil peut donc se considérer en harmonie avec le sentiment général des citoyens qui ont mûrement délibéré de ces questions.

La prise en compte de la diversité ethnoculturelle exigera toujours un effort de sensibilisation, mais le processus mis en place par les États généraux a certainement été un pas dans la bonne direction. Le Comité directeur a reconnu dans son rapport le problème de la sous-représentation des communautés ethnoculturelles et y a inclus une recommandation visant l'adoption de mesures pour corriger la situation.

Quant à la tenue, le 17 mars 2003, d'une journée de réflexion sur la diversité religieuse dans la société québécoise, la réponse obtenue (l'événement s'est tenu à guichet fermé devant 120 participants) démontre l'intérêt que suscite la question. De plus, la qualité des interventions a été soulignée par plusieurs participants. Plus d'une vingtaine de conférenciers et d'intervenants ont activement contribué à la qualité de l'événement.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique A : Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société québécoise.

Axe d'intervention 2 : Promotion du pluralisme et de la diversité comme atouts de la société québécoise et participation à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes.

Objectif A.2.2 **Proposer la prise en compte de la dimension interculturelle à l'occasion de la participation du Conseil à diverses activités, comités, célébrations et autres événements.**

Indicateur : *Participation à divers colloques, activités, etc.*

Résultats : Le Conseil a participé à plusieurs événements et colloques. À titre d'exemple on peut citer le *Mois de l'histoire des Noirs*, le *Festival du monde arabe* et le *Festival de traditions du monde* à Sherbrooke.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique A : Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société québécoise.

Axe d'intervention 2 : Promotion du pluralisme et de la diversité comme atouts de la société québécoise et participation à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes.

Objectif A.2.3 : Réagir aux dossiers d'actualité relatifs au pluralisme et à la diversité.

Indicateur : Nombre d'actions, de prises de positions, d'entrevues, etc. Analyse annuelle de pertinence.

Résultats : 7 entrevues télévisuelles ;
6 entrevues radiophoniques ;
6 entrevues donnant lieu à la publication d'articles dans les médias imprimés ;
4 rencontres visant à donner une information de fond à divers médias.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique A : Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société québécoise.

Axe d'intervention 2 : Promotion du pluralisme et de la diversité comme atouts de la société québécoise et participation à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes.

Objectif A.2.4 : Faire connaître, par le bulletin, les événements liés à la dynamique interculturelle au Québec et les activités du Conseil.

Indicateur : Production du bulletin 2 fois par année. Évaluation de son rayonnement et modification de sa diffusion au besoin.

Résultats : Modification de l'approche : papier du bulletin papier au bulletin électronique (première publication en préparation pour été 2003).

Commentaires : C'est désormais le site Web plutôt que le bulletin qui a le mandat de diffuser de l'information sur le Conseil ; en effet, le site permet une mise à jour continue pour rendre compte régulièrement des événements reliés à la dynamique interculturelle au Québec et des activités du Conseil.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique A : Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société québécoise.

Axe d'intervention 2 : Promotion du pluralisme et de la diversité comme atouts de la société québécoise et participation à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes.

Objectif A.2.5 **Faire du site Internet une référence importante en matière de relations interculturelles.**

Indicateur : Révision de la présentation du site d'ici à l'automne 2002, évaluation de sa fréquentation.

Résultats : Refonte complète du site Internet.

Commentaires : Le site du Conseil a reçu la visite de 8 000 internautes, pour un total de 48 000 visites.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique A : Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société québécoise.

Axe d'intervention 2 : Promotion du pluralisme et de la diversité comme atouts de la société québécoise et participation à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes.

Objectif A.2.6 : **Renforcer et consolider les liens entre le CRI et le milieu communautaire.**

Indicateur : Nombre et type d'activités de collaboration entre le Conseil et les organismes communautaires, évalués annuellement.

Résultats : Partenariat avec les membres du comité organisateur de la SACR.

Le Conseil a multiplié les gestes d'ouverture envers certaines communautés religieuses enclavées comme les musulmans, les sikhs et les hindous, les ismaéliens et les juifs hassidiques.

Présence du Conseil lors des activités des différents organismes.

Commentaires : Le Conseil a maintenu ou approfondi ses relations avec ses partenaires. Il a aussi apporté son appui à diverses initiatives mises en œuvre par les organismes. De façon générale, les organismes invitent le Conseil à leurs activités et répondent aussi positivement lorsque le CRI les convie à ses propres événements.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique B: Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrés et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise.

Axe d'intervention 1: Rôle de conseiller auprès du gouvernement en ce qui concerne les plans triennaux d'immigration et leur mise en place.

Objectif B.1.1: **Rédiger un avis sur le plan triennal d'immigration pour le Plan d'immigration 2004-2006.**

Indicateur: *Production d'un avis en 2003-2004.*

Résultats: Prévu pour 2003-2004.

Commentaires: Tous les trois ans, le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration publie un « Plan d'immigration » dans lequel il présente ses positions en matière de niveaux d'immigration pour une période de trois ans. Le Conseil réagit à ce document par un avis. Par la suite, le ministre tient une commission parlementaire devant laquelle le CRI dépose un mémoire résumant les points de vue et les recommandations développés dans son avis. Les travaux concernant l'atteinte de cet objectif devraient donc démarrer au début de l'année 2004, année de publication du Plan d'immigration 2005-2007.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique B: Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrés et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise.

Axe d'intervention 1: Rôle de conseiller auprès du gouvernement en ce qui concerne les plans triennaux d'immigration et leur mise en place.

Objectif B.1. 2: **Suivre la mise en place des mesures visant la régionalisation des immigrants.**

Indicateur: *Évaluation de la propositions du Plan 2004-2006 en préparation.*

Résultats: Prévu pour 2003-2004.

Commentaires: Le Conseil a créé un groupe de travail sur la régionalisation. Voir objectif B.1.1

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique B: Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise.

Axe d'intervention 2: Favoriser la mise en place des conditions propices à l'intégration harmonieuse des personnes immigrantes.

Objectif B.2.1: **Contribuer à la réflexion sur la reconnaissance des acquis et l'accès aux ordres professionnels.**

Indicateur: *Présence accrue de ces enjeux sur la place publique.*

Résultats: Prévu pour 2003-2004.

Commentaires: Voir objectif B.1.1

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique B: Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise.

Axe d'intervention 3: Présence équitable des citoyens dans toutes les sphères sociales.

Objectif B. 3.1: **Assurer le suivi de l'implantation de la Loi sur l'accès à l'égalité dans des organismes publics.**

Indicateur: *Évaluation trois ans après l'entrée en vigueur (soit en avril 2004).*

Résultats: À venir (prévu pour 2004).

Commentaires: Le suivi de l'implantation de la Loi relève de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). En raison du calendrier de mise en œuvre prévu par la Loi, les premiers résultats concrets ne seront pas mesurables avant le printemps 2004. En effet, les organisations visées doivent tout d'abord évaluer la sous-représentation au sein de leurs effectifs, identifier les groupes-cibles qui sont sous-représentés et mettre en œuvre les mécanismes favorisant l'embauche des personnes appartenant à ces groupes.

Au début de 2003, le Conseil est entré en contact avec la CDPDJ afin d'établir une collaboration qui lui permettra d'avoir accès aux premiers résultats concernant les membres des minorités visibles et les personnes issues de l'immigration.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique B: Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrés et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise.

Axe d'intervention 3: Présence équitable des citoyens dans toutes les sphères sociales.

Objectif B.3. 2: **Œuvrer à une meilleure représentativité dans les institutions publiques, dans l'administration publique et dans les organismes publics autonomes.**

Indicateur: *Bilan des actions posées par le Conseil et des recommandations formulées, nombre de mesures retenues par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).*

Résultats: Suivi de l'avis « *Pour une démocratie inclusive: pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle* », portant sur la représentativité politique des minorités ethnoculturelles.

Participation aux comités du Secrétariat du Conseil du trésor travaillant sur la révision du PAE.

Commentaires: Au cours des dernières années, le CRI a beaucoup travaillé sur la question de l'équité en emploi. D'ailleurs, la *Loi sur l'équité en emploi dans des organismes publics*, adoptée en 2000, a tenu compte de certaines des recommandations du CRI dans sa version finale. Cependant, la recommandation du Conseil voulant que l'ensemble de la fonction publique soit soumise à la Loi n'a pas été retenue.

Par ailleurs, le Secrétariat du Conseil du trésor révisait actuellement l'ensemble du processus d'application du PAE en vigueur dans la fonction publique. Divers comités ont été mis sur pied à cet effet. Le CRI y participe et y fait valoir les éléments mis de l'avant dans son récent avis. Plus particulièrement, il s'est assuré de suivre la reddition de compte ministérielle, de la faire circuler et, au besoin, de proposer l'expertise du Conseil pour recevoir les informations statistiques permettant d'apprécier les résultats des personnes des communautés culturelles, comparativement à l'ensemble des candidats.

À cette fin, il a fait en sorte d'obtenir les rapports d'étape des universitaires chargés d'évaluer le processus d'embauche pour éliminer les préjugés culturels, de sensibiliser le forum des sous-ministres à l'importance de mettre en œuvre les moyens d'action pour arriver à une meilleure représentativité et, finalement, de faire valoir la nécessité d'un financement adéquat pour soutenir l'action des organismes communautaires auxquels on veut faire appel dans le Plan d'action.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique B: Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrés et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise.

Axe d'intervention 3: Présence équitable des citoyens dans toutes les sphères sociales.

Objectif B.3.3: Faciliter l'égalité et la représentativité de tous les citoyens au sein des institutions québécoises, notamment en faisant le suivi des recommandations proposées dans « Un Québec pour tous ses citoyens ».

Indicateur: *Prise en compte de la diversité.*

Résultats: Après des représentations du Conseil à ce sujet, le comité directeur des États généraux a accepté d'ajouter la prise en compte de la diversité parmi les enjeux de participation. De plus, la position adoptée par le Conseil à sa réunion du 4 février 2003 à l'égard des diverses questions posées aux participants des États généraux a été parfaitement reflétée par les votes de la majorité des 1 500 délégués présents.

On peut dresser un bilan très positif de l'action du Conseil dans ce dossier lors de sa participation aux États généraux sur la réforme des institutions démocratiques en février 2003. Le Conseil peut se considérer en harmonie avec le sentiment général des citoyens qui ont mûrement délibéré de ces questions.

Prévu à la planification stratégique

Orientation stratégique B: Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrés et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise.

Axe d'intervention 4: Prise en compte des jeunes des groupes minoritaires dans les actions et les décisions politiques gouvernementales

Objectif B.4.1: Veiller à une meilleure représentativité des jeunes minoritaires dans les instances représentatives des jeunes en faisant les représentations appropriées.

Indicateur: *Nombre d'actions entreprises.*

Résultats: L'établissement d'un partenariat avec le Conseil permanent de la jeunesse en vue d'une étude sur la participation citoyenne des jeunes québécois des minorités va contribuer à une meilleure représentativité des jeunes minoritaires dans les instances représentatives des jeunes.

V–L'utilisation des ressources

Le budget du Conseil est compris dans le portefeuille du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, programme 3, élément 3. Les dépenses du Conseil des relations interculturelles pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 s'élèvent à 713 700\$, dont une somme de 496 200\$ a servi aux fins de rémunération.

La rémunération représente 69,5 % de l'ensemble des dépenses de l'organisme, qui a utilisé huit équivalents temps complets (ETC) sur les neuf postes alloués. Dans l'allocation de ses ressources humaines, le Conseil a maintenu un poste vacant afin d'utiliser les crédits ainsi libérés pour le fonctionnement. Dans le cadre de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, le Conseil a dépassé l'objectif de 1 % de la masse salariale au cours de l'année 2002 en consacrant 3 % de sa masse salariale à des activités de développement du personnel.

Les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 217 500\$, dont un montant de 93 000\$ affecté aux frais de loyer. Le reste du montant se partage entre les dépenses de communication (le Conseil a notamment privilégié le développement de son site Internet conseilinterculturel.gouv.qc.ca ainsi que la publication d'un bulletin) et les dépenses consacrées à des contrats avec des spécialistes externes.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité en emploi, le Conseil a comblé un poste vacant d'agent de recherche en embauchant un membre des communautés culturelles.

Président : M. Pierre Ancil

Membres : M. Raymond Chrétien
Mme Honey A. Dresher
M. Shah Ismatullah Habibi
M. Pierre-Gérald Jean
M. To-Chi Kwan
Mme Micheline Labelle
Mme Johanne Maletto
Mme Martine Morissette
M. Stephan Reichhold
Mme Helena Seckarova
M. Uma Shanker Srivastava
M. Babakar-Pierre Touré
Mme Linda Marienna Valenzuela

Secrétaire : M. Louis-René Gagnon

Madame Raymonde Saint-Germain
Sous-ministre, ministère
des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration (sans droit de vote)

Avis du Conseil

- A-38** Pour une démocratie inclusive – Pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle – mars 2002 – 79 p.
- A-37** Pour une fonction publique à l'image de la diversité québécoise – novembre 2001 – 65 p.
- A-36** Accueillir de nouveaux immigrants en 2001, 2002 et 2003 : un choix humanitaire autant que nécessaire – août 2000 – 60 p.
- A-35** L'équité en emploi : de l'égalité de droit à l'égalité de fait – octobre 1999 – 129 p. (résumé disponible).
- A-34** Diversité ethnoculturelle et jeunesse québécoise. Pour une meilleure participation au Sommet du Québec et de la jeunesse – mai 1999 – 27 p.
- A-33** Forum sur l'intégration et la citoyenneté – mai 1999 - 12 p.
- A-32** La capacité du Québec d'accueillir de nouveaux immigrants en 1998, 1999 et 2000 – octobre 1997 – 53 p.
- A-31** Un Québec pour tous ses citoyens Les défis actuels d'une démocratie pluraliste – février 1997 – 135 p.
- A-30** L'immigration et les régions du Québec : une expérience à revoir et à enrichir – février 1997 – 58 p.
- A-29** La situation des hommes d'origine haïtienne de la région de Montréal Synthèse et recommandations – 1995 – 56 p.
- A-28** La capacité du Québec d'accueillir de nouveaux immigrants en 1995, 1996 et 1997 – 2 mai 1994 – 57 p.
- A-27** L'immigration et le marché du travail, quelques mesures pour favoriser l'intégration des nouveaux travailleurs immigrants – 29 juin 1993 – 77 p.
- A-26** La gestion des conflits de normes par les organisations dans le contexte pluraliste de la société québécoise, principes de fond et de procédure pour guider la recherche d'accommodements raisonnables – 29 juin 1993 – 120 p.
- A-25** Un projet de texte concernant le dépliant présentant le contrat moral d'intégration – juin 1992 – 33 p. (**épuisé**)
- A-24** L'alphabétisation chez les immigrants et les membres des communautés culturelles – décembre 1991 – 70 p.
- A-23** Le logement et les communautés culturelles – 8 juin 1991 – 56 p.
- A-22** L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration et le niveau d'immigration pour les années 1992 à 1994 – 7 juin 1991 – 62 p.
- A-21** L'immigration, les communautés culturelles et l'avenir du Québec – 6 décembre 1990 – 38 p.
- A-20** Les nouvelles présences d'artistes : « Vers une meilleure insertion sociale des créateurs des communautés culturelles en arts visuels » 22 février 1990 – 58 p. (**épuisé**)
- A-19** Le niveau d'immigration du Québec pour 1990 et 1991 – 10 octobre 1989 – 40 p. (**épuisé**)
- A-18** L'Adoption internationale – 10 octobre 1989.
- A-17** Semaine interculturelle nationale – 9 juin 1989 – 19 p.

- A-16** La création de Services de référence de candidatures de personnes des communautés culturelles – 9 juin 1989 – 85 p.
- A-15** Le financement des médias ethniques – 11 mai 1989 (**épuisé**)
- A-14** La régionalisation de l'immigration : « Quelques arpents de neige...à partager » – 17 novembre 1988.
- A-13** L'accessibilité des membres des communautés culturelles aux services de santé et aux services sociaux – 10 juin 1988 – 30 p. (**épuisé**)
- A-12** L'impact du parrainage sur les conditions de vie des femmes de la catégorie de la famille – juin 1988 – 70 p.
- A-11** La valorisation du pluralisme culturel dans les manuels scolaires – 10 juin 1988.
- A-11-1** (Anglais)
- A-10** Les programmes d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des communautés culturelles, jalon pour une société harmonieuse – 18 février 1988 -19 p. (**épuisé**)
- A-9** Projet de loi C-93 sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada – 8 février 1988.
- A-8** Le niveau d'immigration du Québec pour 1988 et 1989 – 24 août 1987.
- A-7** Plan d'action en matière de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes en emploi, quant à la représentativité des femmes des communautés culturelles – 18 juin 1987 (**épuisé**)
- A-6** Les communautés culturelles et les communications – 19 novembre 1986 – 37 p. (**épuisé**)
- A-5** La disparition d'Arrimage à Radio-Québec – 9 mai 1986 (**épuisé**)
- A-4** Les niveaux d'immigration du Québec pour 1987 et les deux années subséquentes – 5 mai 1986.
- A-3** Modification à l'article 48 du règlement sur la sélection des ressortissants étrangers – 21 novembre 1985 (**épuisé**)
- A-2** Les recommandations relatives au processus de reconnaissance au Canada du statut de réfugié – 8 août 1985.
- A-1** Les niveaux d'immigration pour 1986 – juin 1985 – 8 p. (**épuisé**)

Études

- E-30** Pouvoir politique et représentation de la diversité – document de recherche – juin 2001 – 103 p.
- E-29** Perspectives historiques sur le racisme au Québec – novembre 2001 – 99 p. (version anglaise disponible)
- E-28** Les personnes âgées immigrées au Québec – étude préliminaire – 1^{er} octobre 1999 – 50 p.
- E-27** L'intégration des familles immigrantes au Québec – synthèse et recommandations présentées au Conseil de la famille, par Vincent Ross – Septembre 1995 – 50 p.
- E-26** Créer des liens familiaux de convivialité – une réflexion conjointe sur les familles, l'immigration et les communautés culturelles, par Vincent Ross – mai 1995 – 50 p.
- E-25** L'entrepreneuriat ethnique et les gens d'affaires immigrants, par Régent Chamard – fév. 1995 – 152 p.
- E-24** Portrait des hommes d'origine haïtienne de la région de Montréal, par Jean-François Manègre - février 1995 – 152 p.
- E-23** Gérer la diversité dans un Québec francophone, démocratique et pluraliste, par Vincent Ross – décembre 1993 – 108 p.
- E-22** L'immigration et le marché du travail, un état de la question, par J-François Manègre – mars 1993 – 183 p.
- E-21** Le logement et les communautés culturelles, analyse de la situation, par Yolande Frenette – juin 1992 – 116 p.
- E-20** L'alphabétisation chez les immigrants et les membres des communautés culturelles, analyse de la situation, par Benvenuto Fugazzi et Vincent Ross – 13 février 1992 – 59 p.

- E-19** Démographie, immigration et communautés culturelles au Québec depuis 1871. Recueil de statistiques, par Jean-François Manègre et Marie-José Raymond – Édition 1993 118 p.
- E-18** Les revendicateurs du statut de réfugié au Québec, par Yolande Frenette – avril 1991 – 63 p.
- E-17** Le rendement scolaire des élèves des communautés culturelles, bibliographie commentée, par J-François Manègre et Louise Blouin avril 1990 – 29 p.
- E-16** Rapport de recherche sur l'Adoption internationale, par Carole Farner – avril 1990 – 102 p. **(épuisé)**
- E-15** La visibilité des artistes des communautés culturelles, compte rendu des entrevues réalisées auprès d'un groupe d'artistes en arts visuels, par Hoa Nguyen – septembre 1989 **(épuisé)**
- E-14** Les régions du Québec et l'immigration, par Jean-François Manègre et Sylvie Girard – mai 1989 – 98 p.
- E-13** Pour une meilleure représentation des communautés culturelles dans la Fonction publique québécoise, par Marc Romulus – octobre 1988 **(épuisé)**
- E-12** L'immigration et l'opinion publique, par Jean-François Manègre et Sylvie Girard – septembre 1988 – 52 p. **(épuisé)**
- E-11** Les femmes parrainées de la catégorie de la famille, par Aleyda Lamothe – mai 1988 – 39 p. **(épuisé)**
- E-10** La femme parrainée de la catégorie de la famille, étude documentaire sur les aspects historiques et juridiques du parrainage au Canada, au Québec et son équivalent dans certains pays occidentaux, par Michèle Racine en collaboration avec Hoa Nguyen et Aleyda Lamothe – mai 1988 – 159 p. **(épuisé)**
- E-9** La condition des femmes parrainées, analyse des entrevues réalisées auprès des femmes parrainées, par Hoa Nguyen – février 1988 – 46 p. **(épuisé)**
- E-8** Profil des entrepreneurs immigrants établis au Québec en 1983 et 1984. Synthèse d'une étude réalisée pour le compte du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec par la firme COJPEL par Josée Lamoureux – janvier 1988 – 45 p. **(épuisé)**
- E-7** Traitement de la diversité raciale, ethnique et culturelle et la valorisation du pluralisme dans le matériel didactique au Québec, par Marie McAndrew, Ph.D. – septembre 1987 – 293 p. **(épuisé)**
- E-6** Les aspects démographiques de l'immigration au Québec et au Canada, par Denis Gonthier – août 1987 – 62 p. **(épuisé)**
- E-5** Les impacts économiques de l'immigration, « Synthèse des études québécoises, canadiennes et américaines », par Josée Lamoureux – août 1987 - 25 p. **(épuisé)**
- E-4** Les suspensions de parrainage, analyse statistique par Hoa Nguyen, en collaboration avec Aleyda Lamotte – août 1987. **(épuisé)**
- E-3** Le parrainage et la réunification de la famille, bibliographie annotée, par Yolande Rangel et Hoa Nguyen – mai 1987 – 40 p. **(épuisé)**
- E-2** Les femmes immigrées et le parrainage dans le cadre de la catégorie de la famille, synthèse d'entrevues réalisées auprès des organismes communautaires, par Aleyda Lamotte – mai 1987.
- E-1** Profil statistique des revendicateurs du statut de réfugié, par Bertrand Lebel - janvier 1987 – 88 p. **(épuisé)**.

Mémoires

- M-21** Le Mouvement Desjardins et la diversité ethnoculturelle: diversifier son investissement – mars 2002 – 19 p.
- M-20** Intégration et langue française, une affaire de réciprocité pour la société québécoise – mars 2001 – 33 p.

- M-19** Accueillir de nouveaux immigrants en 2001, 2002 et 2003 : un choix humanitaire autant que nécessaire – août 2000 – 44 p.
- M-18** Pour plus d'équité et atteindre l'égalité de fait – Mémoire sur le projet de loi no 143 – août 2000–23 p.
- M-17** La place de la religion dans l'école commune : intégrer la diversité religieuse dans un Québec démocratique et pluraliste – octobre 1999 – 15 p.
- M-16** Le financement des artistes et des organismes culturels : équité et diversité – Mémoire présenté à la Commission de la culture septembre 1999 – 32 p.
- M-15** Mémoire présenté au CRTC concernant la demande de modification du pourcentage d'émissions à caractère ethnique faite par CJNT-TV Montréal - janvier 1999 – 7 p.
- M-14** La réforme de la sécurité du revenu – Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi – février 1997 – 24 p.
- M-13** Mémoire sur le projet de Loi n0 92 – Loi sur la Commission de développement de la métropole – février 1997 – 12 p.
- M-12** Mémoire présenté à la Commission de la culture sur l'avenir de Radio-Québec – novembre 1995 – 10 p.
- M-11** L'éducation dans un Québec moderne et pluraliste – septembre 1995 – 62 p.
- M-10** L'Énoncé de politique sur le développement de la main-d'œuvre présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales – février 1992.
- M-9** La proposition de politique culturelle du Québec : « Une politique de la culture et des arts », présenté à la Commission parlementaire sur énoncé de politique en matière de culture – octobre 1991.
- M-8** La situation, les réalités et les actions préventives relatives aux jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles, présenté au Groupe de travail pour les jeunes, du ministre de la Santé et des Services sociaux – juin 1991– 26 p.
- M-7** L'examen du mandat, des orientations, des activités et de la gestion du protecteur du citoyen « Éléments pour le développement des liens avec les communautés culturelles du Québec », présenté à la Commission des institutions – janvier 1991.
- M-6** L'étude de l'opportunité de maintenir en vigueur ou, le cas échéant, de modifier la Loi sur la fonction publique « Divers aspects relatifs à la représentation des communautés culturelles dans la fonction publique québécoise », présenté à la Commission parlementaire du budget et de l'administration de l'Assemblée nationale du Québec – 23 octobre 1990.
- M-5** L'énoncé de politique de soutien à l'industrie culturelle de la Ville de Montréal, présenté à la Commission permanente du développement culturel – 30 août 1990.
- M-4** L'avant-projet de loi « Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives » « Le personnel domestique : les conditions de travail et la protection législative », présenté à la Commission des affaires sociales – 19 janvier 1990.
- M-3** Les relations entre la police et les minorités ethniques et visibles présenté au Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités ethniques et visibles de la Commission des droits de la personne – 12 avril 1988. Addendum au mémoire – 15 juin 1988.
- M-2** Le projet de loi 21 et le règlement sur l'adoption internationale, présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales – 13 mai 1987.
- M-1** Le projet de règlement sur les programmes d'accès à l'égalité, présenté à la Commission des institutions – octobre 1985 (**épuisé**)

Consultations

- C-2** Synthèse de la Consultation sur l'accessibilité des services sociaux et de santé aux communautés culturelles – septembre 1987 (**épuisé**)

- C-1** Synthèse des mémoires et des présentations de la Consultation du Conseil sur les communautés culturelles et les communications – décembre 1986.
- CS-10** Les actes du colloque sur l'équité en emploi – octobre 2000 –121 p.
- CS-9** Pluralisme et droits, pluralisme et services – séminaire – rapport-synthèse – avril 1999 – 43 p.
- CS-8** Rapport-synthèse sur le Rôle et la place des religions à l'école - octobre 1993 - 75 p.
- CS-7** Séminaire sur l'intégration des immigrants dans un Québec francophone, démocratique et pluraliste, transcription des contributions de réflexion et des échanges entre les participants – juillet 1993 – 88 p.
- CS-6** Rapport-synthèse de la Table ronde des jeunes des communautés culturelles: « Identité et intégration » – août 1991 – 75 p.
- CS-5** Rapport-synthèse de la Journée d'étude sur les programmes d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des communautés culturelles tenue le 4 novembre 1988 -mars 1989 – 267 p. (**épuisé**)
- CS-4** Séminaire sur les relations raciales dans le contexte urbain (3 octobre 1986), synthèse des présentations – novembre 1987 (**épuisé**)
- CS-3** Rencontre d'échanges avec des représentants d'organismes des communautés culturelles et de l'immigration et des principaux secteurs socio-économiques de la région de Québec, compte rendu - 26 septembre 1987 – 32 p. (**épuisé**)
- CS-2** Table ronde sur l'immigration, synthèse des discussions – 23 février 1987 (**épuisé**)
- CS-1** Colloque sur les médias du Québec: un monde « tricoté serré », résumé des interventions – 30 janvier 1987 (**épuisé**)
- Autres documents**
- D-11** Prise de position du Conseil des relations interculturelles lors des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques – février 2003.
- D-10** Bref portrait socio-démographique des communautés noires du Québec – juin 2002.
- D-9** Intégrer tous les citoyens dans un Québec démocratique et pluraliste – septembre 2000 – 7 p.
- D-8** Les jeunes minoritaires: une double exclusion. Document de soutien pour le Sommet du Québec et de la jeunesse les 22, 23 et 24 février 2000 – 60 p.
- D-7** L'immigration et les régions du Québec. Un potentiel à développer – 65^e congrès de l'ACFAS – 13 mai 1997.
- D-6** Des emplois venus d'ailleurs – 13^e colloque de la fondation de l'entrepreneurship – février 1996.
- D-5** Guide pour l'organisation d'une semaine interculturelle nationale – Ordres primaire et secondaire – mars 1991.
- D-4** Guide pour l'organisation d'une semaine interculturelle nationale - collèges d'enseignement général et professionnel – mars 1991.
- D-3** Comité consultatif des communautés culturelles en milieu scolaire: un défi pour l'école (brochure d'information à l'intention des commissions scolaires) – avril 1989.
- D-2** Table municipale de concertation des communautés culturelles (guide à l'intention des municipalités) préparé par Le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec – édition 1993 – 19 p.
- D-1** Les relations entre les membres des communautés culturelles et les services sociaux – janvier 1986, par Bertrand Lebel. Ce texte a été publié dans la Revue canadienne d'Études ethniques à l'automne 1986.

Loi

Loi sur le Conseil des relations interculturelles (L.R.Q.,
c. C- 57.2)

Bulletin du Conseil

Les numéros du Bulletin d'information du Conseil
depuis juin 1987.

Planification stratégique –2001-2004

Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics

Rapports annuels du Conseil

Les rapports annuels du Conseil de 1985 à 2002.